

60

Commission permanente  
Séance du 4 décembre 2023



Rapporteur : M. LE GUENNEC

48957

23 - Culture

**Attribution d'une subvention à une association mémorielle**

Le lundi 04 décembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h40.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif ;

## Exposé :

Dans le cadre de la commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de la France, l'Association nationale des anciens combattants et des amis de la résistance en Ile-et-Vilaine a engagé une réflexion autour de la connaissance et de la valorisation des événements marquants de l'année 1944 en Ile-et-Vilaine, liés aux actions de résistance, aux actions militaires de la Libération et aux actions de répression et de déportation.

Cette réflexion est réalisée en lien avec l'Association des déportés, internés, résistants et patriotes et l'Association des amis de la fondation pour la mémoire de la déportation. Elle doit notamment déboucher sur la réalisation de recherches documentaires et la création de contenus innovants qui, à terme, pourront être valorisés sur différents sites de mémoire breilliens.

L'Association nationale des anciens combattants et des amis de la résistance en Ile-et-Vilaine propose au Département d'Ile-et-Vilaine de prendre part à ce projet. Plusieurs contacts ont d'ailleurs été pris depuis l'été dernier, entre l'Association et le Département, afin de préciser cette collaboration.

Pour la mise en œuvre du projet, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 7 500 euros.

Un projet de convention de partenariat, précisant les engagements respectifs des parties dans la réalisation de ce projet, soumis à votre examen, est joint en annexe.

## Décide :

- d'approuver le partenariat entre le Département d'Ile-et-Vilaine et l'Association nationale des anciens combattants et des amis de la résistance en Ile-et-Vilaine et le versement à ce titre d'une subvention de fonctionnement de 7 500 euros ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure entre le Département d'Ile-et-Vilaine et l'Association nationale des anciens combattants et des amis de la résistance en Ile-et-Vilaine, précisant les engagements réciproques des parties, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 5 décembre 2023

ID : CP20232016

Pour extrait conforme